



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Forage pour l'abreuvement des bovins et des chevaux de l'Earl DE HARICOURT, sur la commune de Gesnes-en-Argonne (55 110).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

EARL DE HARICOURT

Raison sociale

EARL DE HARICOURT

N° SIRET

3 3 3 2 7 5 3 1 1 0 0 0 2 0

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MORIN

Prénom(s)

Adeline

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)   |
|---|--|
| 27°a Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau... | IOTA : 1.1.1.0 : Sondage, forage , y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance des eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau (D). |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un forage pour l'EARL DE HARICOURT. Ce forage fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 cité ci-dessus de la nomenclature Loi sur l'Eau. Le dossier Loi sur l'Eau réalisé est joint en Annexe 8.2.1.

D'après les informations fournies (8.2.1 Dossier Loi sur l'Eau - Annexe 8.1) et la base de données Géorisques, le projet envisagé n'est pas destiné au besoin d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ce forage sera utilisé uniquement pour l'abreuvement des bovins et des chevaux de l'EARL DE HARICOURT. Après échanges avec le pétitionnaire, il nous a indiqué qu'il disposait uniquement de :

- 21 Veaux laitiers
- 35 Génisses laitières
- 35 Vaches laitières
- 7 Vaches tarie
- 2 moutons
- 2, Bovins d'engraissement en semi-finition
- 1 Bovin d'engraissement en finition,
- 15 Chevaux

selon l'effectif fourni (8.2.1 Dossier Loi sur l'Eau - Annexe 8.1).

Le forage a une profondeur prévisionnelle qui les 50 m, de ce fait, le dossier sera soumis à une procédure d'étude au cas par cas selon la catégorie 27 a définie par l'article R122-2 du code de l'environnement. La décision sera jointe lors du dépôt du dossier Loi sur l'Eau.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le recours à un forage pour satisfaire l'abreuvement des bovins et des chevaux de l'EARL DE HARICOURT sur la commune de Gesnes-en-Argonne présente un intérêt économique et écologique.

Pour l'usage recherché, la nappe ne sera pas sollicitée en continu quotidiennement (4 h/j) et le volume annuel soutiré reste faible.

L'implantation de ce forage permettra de diversifier l'accès à la ressource en eau et éviter un usage du réseau communal.

Ce forage permettra de développer l'activité de l'EARL DE HARICOURT, lui permettant ainsi de contribuer à l'économie locale.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage respecte les distances réglementaires au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau.

Le démarrage des travaux est prévu pour le mois d' Octobre 2023 et sera réalisé par la Société de Forage, Forage Grand Est, sise à Herbsheim (67230). La durée totale des travaux est estimée à 5 jours en raison de 8 h/j en journée.

La technique de forage utilisée est le marteau fond de trou avec tubage de soutènement à l'avancement (si terrain bouillant). Un pompage de dessablage sera réalisé sur le puits, d'une durée maximale de 12 heures. Les eaux seront rejetées à même le sol.

Les conditions techniques de réalisation du forage seront conformes à la norme NF X10-999 et les essais de pompage à la norme NF P94-130. La Société de forage est certifiée Qualiforage module sonde et Qualiforage module nappe. Elle dispose également d'un certificat "Qualité-Puits et Forages d'eau" et engagée pour la qualité des forages géothermiques sur sonde.

Les travaux feront l'objet d'une déclaration préalable conformément à l'article L411-1 du Code Minier (ancien article 131 du Code Minier), réalisée sur la plateforme DUPLOS.

Le forage aura un diamètre de 240 mm et sera équipé d'un Galva cadénassable.

Des slot de 2 mm seront utilisés pour les crépines.

La coupe prévisionnelle du forage est donnée en Annexe 8.1.4.

Le reste des infos seront transmises dans le rapport de fin de travaux.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le débit instantané sera d'environ 2 m<sup>3</sup>/h. et le fonctionnement sera d'environ 4 h/j soit un débit de 8 m<sup>3</sup>/j. La consommation annuelle sollicitée sera au maximum d'environ 3 000 m<sup>3</sup> par an. La période de prélèvement envisagée sera quotidienne.

Le prélèvement d'eau sera uniquement réservé aux bovins et chevaux de l'EARL DE HARICOURT.

Le volume annuel maximal sollicité de 3 000 m<sup>3</sup>/an ne devra pas être dépassé. Un compteur volumétrique sera mis en place sur la conduite de refoulement du puits de pompage. Le prélèvement d'eau sera uniquement réservé à l'abreuvement des bovins et chevaux de l'EARL DE HARICOURT. Selon l'exploitation il dispose de :

- 21 Veaux laitiers      - 35 Génisses laitières      - 35 Vaches laitières      - 7 Vaches taries      - 2 moutons  
- 2 Bovins d'engraissement en semi-finition      - 1 Bovin d'engraissement en finition,      - 15 Chevaux

Comme fourni dans l'Annexe 8.2.1 Dossier Loi sur l'Eau - Annexe 8.1.

En cas d'abandon de l'ouvrage, il sera comblé selon les règles de l'art afin de protéger la ressource en eau souterraine. Conformément à l'arrêté ministériel du 11/09/2003 modifié, un rapport de fin de travaux sera transmis à la Préfecture du Département. Cette partie est traitée au sein du paragraphe 6.8 Abandon de l'ouvrage, dans l'annexe 8.2.1 Dossier Loi sur l'Eau (page 25).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est nouveau, et fait l'objet d'une soumission à l'examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1. Deux cas de procédures peuvent être envisagées, soit :

- Il sera soumis à la procédure de déclaration simple, au titre de la loi sur l'eau en application de l'article R214-32 qui stipule que « toute personne souhaitant réaliser une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumise à déclaration adresse une déclaration au préfet du département ou des départements où ils doivent être réalisés ».

- soumis à une évaluation environnementale, selon les dispositions de l'article R-122-5 du code de l'environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet       | Valeurs             |
|--|---------------------|
| Profondeur de l'ouvrage prévisionnelle (m) | 50 m                |
| Diamètre du forage (mm)                    | 240 mm              |
| Période de prélèvement (h/jour)            | 4 h/jour (moyenne)  |
| Débit instantané (m <sup>3</sup> /h)       | 2 m <sup>3</sup> /h |
| Débit sollicité (m <sup>3</sup> /j)        | 8 m <sup>3</sup> /j |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : rue du Port

Lieu-dit :

Localité : Gesnes-en-Argonne

Code postal : 5 5 1 1 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 5 ° 0 3 , 2 3 " E Lat. : 4 9 ° 1 8 , 1 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du projet se situe dans le règlement national d'urbanisme qui n'interdit pas la construction de forage. Le projet n'est donc pas à soumis à des restrictions.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un site inscrit ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?  |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le forage ne se situe pas dans une Natura 2000. La plus proche est la Directive Oiseaux « Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire » (FR2112006) à 5,6 km au sud-ouest.<br><br>Le projet ne touche pas l'emprise d'une Natura 2000, il en est même très éloigné, de plus, si l'on se fie à la fiche de l'INPN le secteur « est en très bonne état général ». |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |  | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Il s'agit d'un forage pour l'EARL DE HARICOURT, afin de satisfaire les besoins en eau pour l'abreuvement de ses bovins et chevaux. Le volume prélevé à l'année sera au maximum de 3 000 m <sup>3</sup> . Le débit journalier prévu sera de 8 m <sup>3</sup> /j à raison de 4 h/jour. Le prélèvement sera quotidien.<br>Ce prélèvement se fera à 50 m de profondeur au sein de l'aquifère du Calcaire kimméridgiens-oxfordiens karstiques nord-est du district entre Ornain et limite de district (FRHG305). |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pendant la phase travaux, seul le pompage de dessablage pourrait avoir un impact mais sa durée maximale ne sera que de 12 h et de faibles débits seront soutirés.<br><br>Pendant l'exploitation, le prélèvement se fera 4 heures par jour pour un débit instantané d'environ 2 m <sup>3</sup> /h.<br>L'impact du prélèvement sera donc faible et temporaire puisque le pompage n'est pas continu quotidiennement.   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet de forage consiste en un prélèvement des eaux souterraines permettant d'éviter l'utilisation du réseau communal de Gesnes-en-Argonne. |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Risques</b>          | Est-il concerné par des risques technologiques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

| Incidences potentielles |  | Oui                                   | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |  |
|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|--|
| <b>Nuisances</b>        | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |  |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des nuisances sonores au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (5 j de travaux).     |  |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |  |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |  |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |  |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> | Lors des travaux de forage, le projet sera susceptible d'occasionner des vibrations au voisinage proche de l'atelier, soit au maximum 8h/j et en une durée limitée dans le temps (durée travaux estimée à 5j) |  |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |  |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |  |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |   |  |
|                         | <b>Émissions</b>                               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>   |  |
|                         |  | Engendre-t-il des rejets liquides ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>   |  |
|                         |  | Si oui, dans quel milieu ?            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>   |  |

| Incidences potentielles            |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Ce forage présente un intérêt économique et écologique, puisqu'il permet d'éviter l'usage du réseau communal. Des mesures seront prises pour protéger la ressource en eau:

- l'aquifère sollicité par le forage n'est pas connecté au réseau hydrographique et est séparé des aquifère souterrains par les formations du Marnes à Exogyres inférieures (J6b-c). Les marnes étant plutôt imperméables, ça limitera très fortement les échanges entre les eaux de surface et les eaux souterraines.
- La technique de forage utilisée est le marteau fond de trou avec tubage de soutènement à l'avancement (si terrain bouillant). Un pompage de dessablage sera réalisé sur le puits, d'une durée maximale de 12 heures.
- Les conditions techniques de réalisation du forage seront conformes à la norme NF X10-999 et les essais de pompage à la norme NF P94-130.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors des travaux, les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une aire étanche de type cuvette de rétention, garantissant la récupération de la totalité des produits en cas d'incident. Ce dispositif sera protégé des intempéries par une bâche. Le rejet des eaux pompées lors du pompage de dessablage se fera à même le sol du site après décantation dans un bac. La phase de travaux ne sera réalisée qu'en journée, soit au maximum 8h/j et aura donc une durée limitée dans le temps (durée totale des travaux estimée à 5 jours).

Lors de l'exploitation, la tête du puits sera constituée d'une buse ronde en béton. La tête sera protégée par un galva cadenassable avec une hauteur hors-sol de 50 cm. La partie supérieure du forage sera cimentée par injection à l'aide d'une pompe jusqu'à une profondeur de 9 m par rapport au terrain naturel. Ces dispositions préviennent des risques d'entrées d'eaux issues des ruissellements superficiels et hypodermiques directement dans l'ouvrage.

L'implantation de forage permettra de diversifier l'accès à la ressource en eau et éviter un usage du réseau communal, tout en respectant les distances réglementaires.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de forage de l'EARL DE HARICOURT devrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- Il ne porte pas atteinte à un patrimoine naturel ou à un bien,
- Il n'est pas concerné par le risque inondation et la présence d'une tête de puits étanche empêchera l'entrée des eaux extérieures dans le forage,
- Le prélèvement d'eau ne portera pas atteinte aux eaux superficielles car l'aquifère sollicité par le forage n'est pas connecté au réseau hydrographique par la présence de Marne.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.  | <input type="checkbox"/>            |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | 8.2.1 Notice d'Incidence du dossier Loi sur l'Eau - EARL DE HARICOURT - (GESNES-EN-ARGONNE (55 110)) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/>            |
| 3     |  | <input type="checkbox"/>            |
| 4     |  | <input type="checkbox"/>            |
| 5     |  | <input type="checkbox"/>            |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

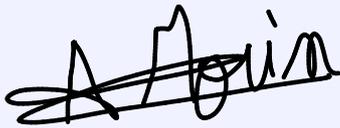
Nom MORIN

Prénom Adeline

Qualité du signataire Gérante

À GESNES-EN-ARGONNE

Fait le 2 9 / 0 6 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)